

## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 11 août 2020 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4<sup>e</sup> Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents :

M.	Christian Baril	maire
M <sup>me</sup>	Nancy Tousignant	conseillère siège # 2
M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
M <sup>me</sup>	Amélie Guay	conseillère siège #4
M.	René Caron	conseiller siège #5
M <sup>me</sup>	Annie Demers	conseillère siège #6

Présent en vidéoconférence : M. Daniel Demers conseiller siège #1

Les membres présents forment le quorum.

**Assiste également à cette séance :** M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M<sup>me</sup> France Grimard directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 août 2020;

Considérant que le 4 juillet 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation permet de tenir à nouveau les séances du conseil en présence des citoyens et citoyennes;

Considérant qu'il est possible pour un ou plusieurs membres du conseil de choisir d'assister à la séance par un moyen technologique, soit via l'application ZOOM;

Considérant le paragraphe précédent, la séance du conseil devra être publicisée si un ou des membres du conseil choisissent d'assister par un moyen technologique, cette séance sera publicisée via notre site Internet;

2020-08-155

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la présente séance du conseil soit tenue devant citoyens et citoyennes, avec la participation d'un conseiller via un moyen technologique soit par la plateforme ZOOM et que la séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 JUILLET 2020 :
  - 3.1 Approbation;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
  - 5.1 Cour municipale – Appui;
  - 5.2 SPA Mauricie – Entente;
  - 5.3 Avis de motion et présentation – Règlement # 161-2020 modifiant le règlement général harmonisé #152-2019 (RM-2019) afin d’abroger le chapitre VII portant sur les animaux;
  - 5.4 Avis de motion et présentation – # 162-2020 Règlement concernant la garde des animaux sur le territoire de la municipalité;
  - 5.5 Contrat de service, banque d’heures – Infotech;
6. GESTION FINANCIÈRE :
  - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
8. TRANSPORT :
  - 8.1 Route Saint-Onge – Décompte progressif des travaux;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
  - 9.1 Réseaux d’aqueduc et égouts;
10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
  - 10.1 Rapport de permis émis en juillet 2020;
  - 10.2 Recommandation du comité consultatif d’urbanisme – Projet 185, 18<sup>e</sup> Avenue;
  - 10.3 Vente terrain :
    - 10.3.1 Lot 6084609;
    - 10.3.2 Lot 6084603;
  - 10.4 Modification – Règlement # 104-2012 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale;
11. LOISIRS ET CULTURE :
  - 11.1 Bibliothèque – Achat chute à livres;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2020-08-156

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D’adopter l’ordre du jour, tout en ajoutant le point : 11.2 Tennis.

### **3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 JUILLET 2020**

#### **3.1 Approbation**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d’en faire la lecture.

2020-08-157

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

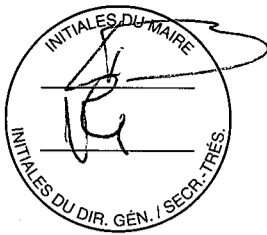
D’approuver le procès-verbal de la séance du 7 juillet dernier.

#### **3.2 Suites**

La directrice générale France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

### **4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La directrice générale France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 11 août 2020 et répond aux questions des membres du conseil.



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1 Cour municipale – Appui

Considérant que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à la Ville de Nicolet contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*;

Considérant que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la ville de Nicolet intervenue entre le ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de Nicolet concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes;

Considérant qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales;

Considérant que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes;

Considérant que la cour municipale commune de la ville de Nicolet doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience;

Considérant que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès;

Considérant que pour ce faire, la Ville de Nicolet doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire;

Considérant que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales;

Considérant que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée;

Considérant que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales;

Considérant que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats;

2020-08-158

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que ce conseil prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de:

- revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales;
- soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celles-ci puissent acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées;
- accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

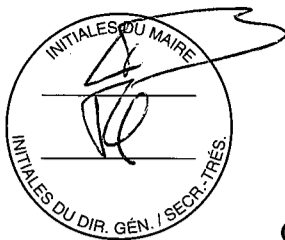
Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Justice du Québec, madame Sonia LeBel, au député de la circonscription Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel, à la Sûreté du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et à la Table des MRC du Centre-du-Québec, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

### 5.2 SPA Mauricie – Entente

Considérant que la SPA Mauricie est un organisme à but non lucratif qui œuvre, entre autres, sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et sur d'autres municipalités environnantes qui requièrent ses services, pour le contrôle, la protection et le bien-être des animaux;

Considérant l'adoption par le gouvernement provincial du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* le 3 mars dernier;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent croit qu'il est opportun de conclure une entente avec la SPA Mauricie;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent s'engage à verser une somme annuelle de 3 000 \$ à la SPA Mauricie pour la durée de l'entente soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 inclusivement. Par la suite, l'entente se renouvellera automatiquement d'année en année, aux mêmes conditions, à moins que l'une des parties transmette à l'autre, avant le 30 juin, un avis écrit indiquant son intention d'y mettre fin ;

Considérant que pour l'année 2020, l'entente prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et la somme à verser est de 1 000 \$, payable à la signature de l'entente.

2020-08-159

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

De conclure une entente de service avec la SPA Mauricie pour voir à l'application du règlement #162-2020 règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité, pour une durée de 3 ans et 4 mois débutant le 1 septembre 2020;

De payer la somme de 1 000 \$, payable à la signature de l'entente, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020 et la somme de 3000 \$/année pour les années 2021 à 2023 inclusivement.

Que Monsieur Christian Baril, maire et Madame France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

**5.3 Avis de motion et présentation – Règlement #161-2020 modifiant le règlement général harmonisé #152-2019 (RM-2019) afin d'abroger le chapitre VII portant sur les animaux**

M. Robert Gendron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Règlement n° 161-2020 modifiant le règlement général harmonisé n° 152-2019 (RM-2019) afin d'abroger le chapitre VII portant sur les animaux;

La directrice générale présente le projet et en fait un court résumé;

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

**5.4 Avis de motion et présentation – #162-2020 règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité**

M. Daniel Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Règlement n° 162-2020 règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité;

La directrice générale présente le projet et en fait un court résumé;

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 5.5 Contrat de service, banque d'heures – Infotech

2020-08-160

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

D'accepter l'offre de service de la compagnie Infotech pour l'achat d'une banque de 26 heures au coût 1960 \$ plus les taxes applicables, pour des heures de service comptable et de formation, non incluses dans le contrat annuel.

### 6. GESTION FINANCIÈRE

#### 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2020-08-161

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

<b>Total des salaires :</b>	11 968,53 \$
<b>Total des incompressibles – Municipalité :</b>	24 553,56 \$
<b>Total des comptes à payer – Municipalité :</b>	22 707,84 \$

### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8. TRANSPORT

#### 8.1 Route Saint-Onge – Décompte progressif des travaux;

Considérant que les travaux de réfection de la route Saint-Onge octroyés à l'entreprise Pavage Veilleux (1990) inc. sont terminés;

Considérant que la firme Tétra Tech QI inc. mandatée pour la préparation des plans et devis et à la surveillance des travaux recommande le paiement du décompte #1 en date du 30 juillet au montant de 127 824,16 \$ taxes incluses tout en gardant une retenue de 10 % au montant de 12 352,85 \$ plus les taxes applicables;

2020-08-162

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer le décompte progressif #1 au montant de 127 824,16 \$ taxes incluses à l'entreprise « Pavage Veilleux (1990) inc. » pour les travaux réalisés au 20 juillet 2020, relatifs au projet de la réfection de la route Saint-Onge;

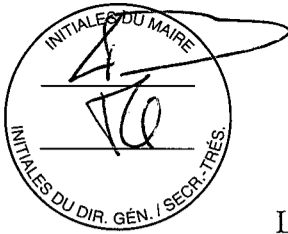
### 9. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juillet 2020 est de 493,55 m<sup>3</sup> (108 581 gallons impériaux);

### 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 10.1 Rapport des permis émis en juillet 2020



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 9 permis ont été délivrés au cours du mois de juillet 2020 pour un montant de 300 550 \$.

### 10.2 **Recommandation du comité consultatif d'urbanisme – Projet 185, 18<sup>e</sup> Avenue**

Considérant que M<sup>me</sup> Geneviève Cossette et M. Jocelyn Beaupré ont un projet de construction d'une maison unifamiliale au 185, 18<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que le 185, 18<sup>e</sup> Avenue est situé dans la zone R-04 et est visé par le règlement # 104-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que les nouveaux propriétaires ont répondu aux critères dudit règlement;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent au membre du conseil municipal d'accepter les plans soumis lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 août dernier;

2020-08-163

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Daniel Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le projet et les plans présentés lors du comité consultatif d'urbanisme du 5 août dernier, concernant la construction d'une maison unifamiliale au 185, 18<sup>e</sup> Avenue.

### 10.3 **Vente de terrain**

#### 10.3.1 **Lot 6084609**

Considérant que nous avons reçu une demande d'achat pour le terrain situé sur le lot 6084609 portant le matricule : 1057 98 4023;

Considérant que M<sup>me</sup> Judith Lajoie inc. représentante de RE/MAX référence 2000 a été mandaté pour la vente dudit terrain;

Considérant que le formulaire de la promesse d'achat a été signé par les nouveaux acheteurs s'engageant à respecter les conditions de ladite promesse d'achat;

2020-08-164

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De vendre le terrain situé sur le lot 6084609 et portant le numéro matricule 1057 98 4023 à M<sup>me</sup> Céline Roux et M. Alain Vermette au coût de 23 254,24 \$ plus les taxes applicables;

De payer le montant de commission de 5 % du prix fixé pour la vente totalisant 1162,71 \$ à RE/MAX référence 2000;

Que Monsieur Christian Baril, maire et Madame France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

#### 10.3.2 **Lot 6084603**

Considérant que nous avons reçu une demande d'achat pour le terrain situé sur le lot 6084603 portant le matricule : 1057 98 6463;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que M<sup>me</sup> Judith Lajoie inc. représentante de RE/MAX référence 2000 a été mandaté pour la vente dudit terrain;

Considérant que le formulaire de la promesse d'achat a été signé par les nouveaux acheteurs s'engageant à respecter les conditions de ladite promesse d'achat;

2020-08-165

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De vendre le terrain situé sur le lot 6084603 et portant le numéro matricule 1057 98 6463 à M<sup>me</sup> Geneviève Cossette et M. Jocelyn Beaupré au coût de 23 376,00 \$ plus les taxes applicables.

De payer le montant de commission de 5 % du prix fixé pour la vente totalisant 1168,80 \$ à RE/MAX référence 2000;

Que Monsieur Christian Baril, maire et Madame France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

### 10.4 **Modification – Règlement #104-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Considérant que la municipalité veut voir à la modification de son règlement # 104-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, adoptés le 5 juin 2012;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est favorable à entreprendre des modifications audit règlement qu'il appert désuet.

2020-08-166

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De mentionner à la MRC de Bécancour que la municipalité est intéressée à entreprendre les démarches pour la modification du règlement # 104-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## 11. **LOISIRS ET CULTURE**

### 11.1 **Bibliothèque – Achat chute à livres**

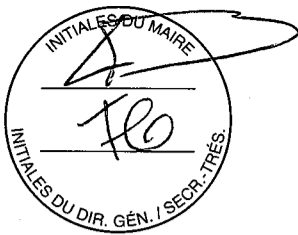
Considérant que le ministère de la Culture et des Communications, dans son Plan de relance économique du milieu culturel, prévoit la mesure suivante dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations : *Soutenir les projets immobiliers et d'acquisitions de matériel de moindre envergure des organismes culturels qui ont besoin d'adapter leurs espaces rapidement;*

Considérant que l'ajout d'une chute à livres est un service qui augmenterait l'accessibilité à la bibliothèque en permettant aux usagers de retourner leurs documents en tout temps;

Considérant qu'en période de pandémie, l'utilisation d'une chute à livres facilite la mise en quarantaine des documents retournés en limitant les manipulations et permet aux usagers d'effectuer leurs retours sans entrer dans la bibliothèque;

Considérant que le Réseau BIBLIO CQLM offre de déposer une demande au nom des municipalités intéressées et que, de cette façon, 70 % des dépenses seraient admissibles à la subvention;





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2020-08-167

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De mandater le Réseau BIBLIO CQLM pour effectuer une demande de subvention en immobilisation auprès du ministère de la Culture et des Communications et d'en faire la gestion et la reddition de comptes, dans le cas où la demande est acceptée;

De défrayer 30 % des coûts liés à l'achat et à la livraison de la chute à livres;

De défrayer 5 % en frais de gestion;

De prendre en charge la réception et l'installation de la chute à livres lors de sa livraison;

De conserver la chute à livres en fonction au moins 5 ans.

### 11.2 Tennis

Considérant que M. Denis Demers amasse des fonds relatifs à un défi personnel intitulé « #défi\_dou\_vs\_gary »;

Considérant que M. Demers veut partager une partie des sommes recueillies dudit défi avec la municipalité de Deschaillons-sur-Laurent pour la réfection de la surface de jeu du terrain de tennis;

2020-08-168

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'appuyer le M. Denis Demers dans son défi personnel et de lui signifier l'intérêt de la municipalité dans un projet de réfection du terrain de tennis municipal;

Ce partenariat de financement est le bienvenu ainsi que toute autre initiative du genre.

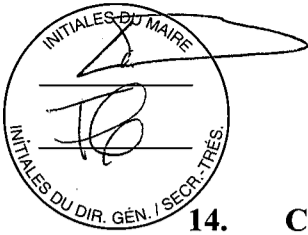
### 12. QUESTIONS DIVERSES

- Terrain vendu – Daniel Demers;
- Égout pluvial – Terrain de l'église aviser la Fabrique;
- Achat d'un compacteur à essence;
- Stationnement sur la route 132, près de la côte du Quai - Stationnement sur le trottoir, aviser la MTQ et la SQ;
- Traverse piétonnière au bureau de poste – Demande au MTQ, en entente de réponse;
- Don d'arbres pour les nouveaux propriétaires dans le développement domiciliaire;
- Réparation de l'enseigne lumineuse;

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les conseillers répondent aux questions du public :

- Piste cyclable;
- Achalandage à la plage, achat de terrain pour permettre le stationnement;
- Démolition de la maison (bleue) du 1870, Marie-Victorin;
- Terrain de tennis;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2020-08-169

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21 h 10.

**France Grimard**  
directrice générale et secrétaire-trésorière

**Christian Baril**  
maire